

MÉMOIRE
DE
ROLAND PEPIN
SUR
LE PROJET DE CONTOURNEMENT
DE LA ROUTE 117
À
L'ANNONCIATION

PRÉSENTÉ AU
BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT

En octobre-novembre 2002

PRÉAMBULE

Disons tout de suite que je n'ai aucun intérêt direct à me préoccuper du contournement de la 117 à l'Annonciation. J'ai été amené à étudier le sujet parce qu'un ami m'a demandé de l'aider à rédiger son propre mémoire.

En ce faisant, j'ai réalisé que le problème vécu ressemblait étrangement à ce que je vivais au sein du Comité de Survie de l'hôpital de l'Annonciation, et que donnant donnant, si la fermeture totale ou partielle de notre hôpital a un impact sur le nombre de citoyens de la ville, et sur l'économie de la Rouge, l'inverse est aussi vrai. Si on fait de l'Annonciation une ville dortoir, en amenant la fermeture de plusieurs commerces, on finira tôt ou tard par prétendre que l'hôpital n'a plus sa raison d'être.

On a assez des agressions au sein du système hospitalier, on a assez affaire à des affirmations fausses ou à des demi-vérités, qu'il est facile de relier les deux problèmes comme provenant d'une seule et unique pensée, d'un dessein similaire.

Je présente mon mémoire à titre de citoyen ordinaire, peut-être que mes concitoyens profiteront des compétences que je peux leur apporter, (annexe 1) et non pas à titre de président du Comité de Survie de l'hôpital de l'Annonciation.

Roland Pepin,

PROBLÉMATIQUE

Pour ne pas être qualifié de paranoïaque, je me permettrai dans un premier temps de décrire rapidement mon vécu au sein du Comité de Survie, pour la sauvegarde de notre hôpital.

Le Comité de Survie n'a pas été mis sur pied pour le plaisir de trôner et de paraître lors d'un conflit secondaire. Après plus de vingt ans de tirailage, où les comités de survie se sont succédés à tous les cinq ans, l'annonce venait d'être faite qu'on voulait fermer l'urgence de notre hôpital. La population s'est défendue, comme il faut le faire en maintes occasions pour se faire écouter, et la nécessité de former définitivement – avec titres et lettres patentes à l'appui – un comité de défense s'est avérée inéluctable.

Regardons brièvement la dégradation continue des services de l'hôpital de l'Annonciation.

- Il y a 20 ans, l'hôpital profitait de 3 salles d'opération ; il n'en existe plus une seule.
- Fermeture de la salle d'obstétrique en 1991.
- Arrêt de la chirurgie, perte de 4 lits, en 1993.
- Démission des chirurgiens et des médecins, conflit médio-administratif.
- Transfert des équipements ORL, équipements urologie, équipements de stérilisation.
- Transfert d'équipement défrayé par la Fondation (donc les citoyens) de l'hôpital de l'Annonciation.
- Cardiologie : le temps complet devient temps partiel.

Parallèlement, depuis une vingtaine d'années, nous avons vu disparaître de notre milieu : manufactures de meubles, moulins à scie, commerce de transport, grossistes, avec, bien sûr pertes d'emplois, déménagement de travailleurs, pertes de revenus de la ville, donc une brèche dans l'économie de la Rouge.

Actuellement, certaines pressions continuent dans le même sens : la fermeture de l'urgence, ou le transfert des médecins vers un autre hôpital qui semble plus important que le nôtre, la signature de contrat qui permet le transfert du médecin, et le retard à produire un contrat pour engager un médecin qui travaille depuis deux mois à notre hôpital.

En février, les médecins de Mt-Laurier ont voté une résolution dont le but est d'éviter la fermeture de l'urgence de Mt-Laurier, même si cela devait entraîner la fermeture temporaire ou définitive de celle de l'Annonciation. L'urgence de Mt-Laurier est plus importante que celle de l'Annonciation ; faut-il penser que les citoyens de la Lièvre sont également plus importants que ceux de la Rouge ?

Au point de vue économique, une personne de Mt-Laurier lance à la radio locale qu'il faut que les annexions de Mt-Laurier et les environs se fassent rapidement car Mt-Laurier risque de perdre des avantages au profit du sud. Ce même personnage a déjà dit qu'il fallait fermer l'hôpital de l'Annonciation.

C'est donc dans ce climat de tension et d'animosité que vit la population de la Rouge. Je suis résidant régulier de Nomingue depuis 6 ou 7 ans, et j'avais de la difficulté à comprendre les raisons de cette animosité entre les citoyens de la Rouge et ceux de la Lièvre. Sans qu'il y ait concertation, des citoyens de l'Annonciation boycottent les commerces du Nord et même l'hôpital de Mt-Laurier pour se diriger à grands frais vers Ste-Agathe ou St-Jérôme.

Mt-Laurier semble vouloir pomper tous les avantages des localités environnantes pour se les attribuer à elle-même. Quand Ferme-Neuve a attiré une firme de cogénération chez elle, récemment, Mt-Laurier a effrontément lancé qu'il appartenait à Mt-Laurier de recevoir cette usine... parce que Mt-Laurier a un parc industriel.

Toujours au point de vue hôpital, depuis un an :

- on a fait venir un taxi de Mt-Laurier pour prendre une malade à l'Annonciation et la conduire à St-Jérôme ; frais de transport augmentés de 130 km, diminution de l'économie (il y a des autos-taxis) de l'Annonciation ;
- dans un accident impliquant 3 véhicules à Ste-Véronique, à 5 minutes de notre hôpital, on transporte tous les blessés vers le Nord ;
- quand un homme arrêté par la police provinciale a besoin de soins d'inhalothérapie, au bureau de la police au sud du feu de circulation, on transporte à Mt-Laurier le malade, au risque de le voir mourir dans le transport ; or l'hôpital de l'Annonciation offre ce service 24 h sur 24 h ;
 - quand on a voulu couper 1 070 000\$ dans le secteur hospitalier, on a décidé de couper 70 000\$ à Mt-Laurier, le reste, des vétilles, des grenailles, ç'a été à l'Annonciation de l'assumer.

Y a-t-il beaucoup de cas semblables ? Difficile de le savoir, et quand on demande aux autorités le pourquoi de ces attitudes, la réponse est évasive et semble dire de faire nos recherches nous-mêmes, comme si on se sentait affligé de s'être fait prendre ; jamais on n'a dit qu'on allait tout faire pour que cela ne se reproduise plus.

Dans un tel climat, aux conséquences économiques importantes et aux effets simplement humains, il est difficile de rester insensible et de laisser les pressions s'exercer sans vouloir résister. Le contournement de la 117 à l'Annonciation semble relever, à mes yeux, de la même volonté égocentrique de tout attirer à soi.

EFFETS PERVERS DU CONTOURNEMENT

En lisant le rapport du Ministère des Transports sur la déviation de la route 117, tout me porte à croire que la seule solution valable est le non-contournement de la route, du moins pour le moment.

On lit à la page 13 : « L'élaboration des solutions est une étape critique de l'étude de justification de la déviation de la route 117 » ; puis : « toutes les solutions réalistes doivent être examinées avant d'être choisies ou rejetées ». A une question posée par le public, en octobre, les gens du Ministère ont répliqué qu'ils n'avaient envisagé aucune autre solution au problème, et ce problème était déjà appréhendé en 1977. On a eu tout le temps de régler les problèmes petit à petit, on n'a rien fait.

On a délibérément laissé pourrir la situation qu'on aurait pu corriger par des mesures relativement faciles et peu coûteuses, réparties sur plusieurs années, mesures qu'on a d'ailleurs appliquées ailleurs.

Dans le rapport du Ministère des Transports, on annonce d'emblée que de 30 à 40% des commerces seront affectés par le contournement. Comme mesures prises pour éviter les fermetures de commerces, d'après le ministère, c'est de venir étudier la situation dans un an, dans trois ans, puis dans dix ans. C'est dire qu'on viendra voir à ces trois moments quel a été l'impact négatif pour dresser des statistiques puisqu'on n'a pas trouvé d'autres statistiques que celles des Etats-Unis. Et tant pis si bon nombre de commerces ont fermé leur porte et ont déménagé plus au Nord. On croit peut-être avantager encore une fois Mt-Laurier, on n'a pas pensé que les commerces pouvaient s'installer près de la 117 à Nominique ou au Lac Saguy, et que Mt-Laurier ne profiterait guère de la stratégie du contournement.

Il y a déjà trois commerces de fermés, et quand d'autres commerces se verront amputés de 15 ou 20% de leurs revenus, ils n'attendront pas plus de trois mois pour mettre la clef dans la porte, surtout s'ils sont locataires.

A la page 17, il est écrit : « ce sont les caractères financiers qui départagent les deux solutions de déviation » ; « que si une déviation est une solution à privilégier, il n'est pas rentable de procéder immédiatement à l'aménagement d'une route à 4 voies ». On aurait pu écrire : il n'est pas rentable pour les commerces de procéder à l'aménagement d'une déviation, tant et aussi longtemps que les élus de la ville de l'Annonciation n'auront pas permis le transfert des commerces le long de la nouvelle 117. Remarquons que les « caractères financiers » ne sont étudiés qu'au point de vue Ministère et non pas au point de vue des commerces et de l'économie du milieu.

On s'appuie sur les objectifs de la municipalité pour affirmer : « la vocation d'axe de transit est incompatible avec la vocation commerciale... compte tenu des objectifs de la municipalité. Si les élus actuels de la municipalité ne voient pas le danger imminent de la quasi-fermeture du village de l'Annonciation, il reste deux solutions. Que le Ministère exige une relocalisation possible des commerces le long de la déviation, comme il l'a permis à St-Jovite ; ce doit être une condition sine qua non pour entreprendre toute déviation. Le gouvernement prend parfois position contre les élus municipaux et la population, comme pour le regroupement des municipalités (La Macaza), il peut le faire ici, en vertu du maintien de l'économie locale.

Il semble même que la municipalité permettrait la construction de résidences sur la nouvelle route 117. Cela va à l'encontre de tout ce qui se fait ailleurs, on laisse aux commerces le soin de faire un paravent pour diminuer l'intensité du bruit de circulation afin de ne pas être obligé, un jour ou l'autre, d'ériger des paravents de béton ou des tertres gazonnés parce que les citoyens sont excédés par le son.

La politique étant ce qu'elle est, blanche un jour, noire le lendemain, rien ne dit qu'une fois que des résidences familiales seront construites le long de la nouvelle 117, une nouvelle équipe d'élus municipaux ne modifiera pas les règlements et le zonage pour que ces résidences se transforment en commerces. C'est une simple question de temps.

Si on avait voulu agir, il y a quelques années, on aurait pu d'abord et avant tout installer des feux de circulation plus « intelligents » . On reconnaît cette lacune. P. 20 : « procéder, dans les meilleurs délais, au changement de contrôleur des feux de circulation » et on ajoute : effectuer un relevé des files d'attentes... des comptages périodiques... » ce qui aurait dû être fait depuis longtemps.

On identifie (p. 13) des problèmes d'infrastructure pour le dépassement . On aurait pu permettre le dépassement à un kilomètre avant les feux en aplanissant la route et en l'élargissant à trois voies, comme on l'a fait à plusieurs endroits entre l'Annonciation et Mt-Laurier. On aurait pu aménager, au centre de l'Annonciation, trois voies de circulation, celle du centre étant réversible comme sur le pont Jacques-Cartier, à Montréal.

Et ce n'est pas la revitalisation, telle qu'elle est décrite par la municipalité, qui engendrera un renouveau de la ville de l'Annonciation, même regroupée avec d'autres municipalités. Quand les visiteurs en transit auront vu les « beaux lampadaires » et le nouvel aménagement des gazons et trottoirs, ils passeront ensuite outre, ils en ont vu d'autres, et la ville deviendra rapidement une ville dortoir, et la Rouge en subira également les conséquences.

Nous trouvons plusieurs incongruités dans le texte du ministère des transports, incongruités qui ne sont pas nécessairement dues au ministère, mais qui relèvent de certains intervenants.

Comme problème, on avance la sécurité des piétons et des cyclistes, alors que la piste cyclable longe la 117 de St-Jérôme à Mt-Laurier. On déplore le camionnage lourd, alors que ce même camionnage lourd passe à Mt-Laurier et à Labelle, assurément.

P. 15 : une option de déviation « courte » a été examinée mais non retenue en raison de fortes pentes excédant les normes pour une route nationale. Les fortes pentes, au nord de St-Jovite, ont été aplanies, même si elles étaient la crête de montagnes.

On parle de minimiser le nombre de carrefours ; « seuls les carrefours aux limites nord et sud sont nécessaires »... Si on compare, c'est par comparaison qu'on peut se faire rapidement une idée, encore une fois l'Annonciation avec St-Jovite et Mt-Laurier, le nombre de carrefours ne semble pas être un grand problème ; il y a des carrefours en grand nombre dans les deux villes. A une question du public, en octobre, alors qu'on demandait une entrée pour l'hôpital, le représentant du Ministère a exagéré le problème : « il faudrait construire un autre viaduc, avec les coûts élevés que cela comporte », alors qu'une simple entrée charretière est suffisante, comme à St-Jovite et à Mt-Laurier.

A la page 35, on réalise que la MRC, dont le siège directeur est à Mt-Laurier, favorise l'aménagement d'une voie de déviation à deux chaussées, en s'appuyant sur l'urgence de la situation. Elle ne désire pas d'autre accès que celle de la montée Marois et entérine, semble-t-il, la décision de la municipalité de ne pas accepter la réinstallation des commerces le long de la nouvelle route « pour contrôler l'étalement urbain... en restreignant les usages permis à l'extérieur du périmètre d'urbanisation ».

Une remarque de la page 36 peut laisser songeur. « Par ailleurs, il importe de souligner que la MRC identifie l'emprise de l'éventuelle voie de déviation... le document ne contient aucun règlement garantissant sa protection. »

Dans cette nouvelle disposition, le transit ne s'arrêtera plus à l'Annonciation, mais continuera vers Mt-Laurier, ce qui accroîtra l'économie de cette ville. Faut-il s'étonner quand les décideurs prennent leurs décisions dans d'autres et pour d'autres municipalités, comme dans le cas de l'hôpital, dans le cas des écoles...

Pourtant, p. 36, la municipalité tient à concentrer son développement à l'intérieur des zones déjà urbanisées... tente de regrouper... le développement des commerces et des services sur la rue Principale...

La meilleure : « Bien que chacun des plans d'urbanisme mentionne que la réalisation de la déviation devrait comporter des impacts minimes voire même nuls pour les commerces et l'économie locale, la municipalité de l'Annonciation souligne l'importance de n'accorder aucun accès riverain à la nouvelle route afin de ne pas affaiblir la vitalité commerciale du centre-ville. » Comparez ce jugement à celui du Ministère des Transports qui affirment que de 30 à 40% des commerces seront affectés. Le contraste est tellement fort qu'il ne faut plus rien ajouter, sinon on tomberait dans une attitude de mépris et une étude des compétences.

A la page 37, ... « y génère une circulation de transit... qui est davantage une contrainte qu'un atout à son développement commercial ». Pourtant les restaurants, les dépanneurs et les postes d'essence vivent financièrement en grande partie grâce au transit, et se verront peut-être obligés, pour certains, de fermer leur porte. Quand la police a fermé la 117 pendant plusieurs heures dernièrement, pour cause d'accident, le restaurant Legault s'est vu sans clientèle pendant ce temps.

A la page 41, quand on identifie les groupes de clients qui font vivre la municipalité, on précise : « les usagers en transit... en route vers l'Abitibi...pour certains, les commerces locaux constituent une étape le long de leur trajet. P. 42 : ce type de clientèle peut être qualifié de significatif pour seulement 30% de ceux-ci.

P. 43 : ... « aussi importante qu'elle soit, la clientèle touristique n'est pas le marché premier des commerces de l'Annonciation ; ceux-ci rejoignent d'abord et avant tout la clientèle locale et régionale. Les ventes aux touristes sont toutefois intéressantes puisqu'elles compensent généralement pour les périodes moins profitables et les ralentissement saisonniers. » Il est étonnant de voir que certains commerces ouvrent le dimanche durant l'été, et ferment le dimanche pendant trois saisons, parce que le marché local est limité et que le transit se fait plus rare.

Il manque une information au portrait décrit ci-haut. On ne dit pas que la Rouge est une des régions les plus pauvres, que la moyenne des salaires est une des plus basses du Québec et que ce ne sont pas les résidents qui font vivre les 109 commerces de Marchand et de l'Annonciation.

Si je m'en réfère à la situation de Mt-Laurier, je peux dire, sans crainte de me tromper, que le transit s'arrête volontiers aux commerces de la rue Principale, la 117, mais qu'il ne fréquente que rarement les commerces de la rue de la Madone. Même remarque pour St-Jovite. Actuellement le transit s'arrête à l'intersection de la 117 et de la Montée Ryan pour s'approvisionner en essence ; quand le viaduc sera terminé, croyez-vous que les visiteurs prendront la peine de sortir de la route pour ce faire ?

Déjà, on remarque que la concurrence de magasins à grande surface donnent de la difficulté à certains commerces du centre-ville qui éprouvent des difficultés financières (p. 43). « La circulation représente un handicap à leur développement, exception faite des propriétaires de casse-croute, de stations d'essence et autres services qui profitent directement de la circulation de transit » (p. 44).

Si, au point de vue financier, y a deux types de commerces à l'Annonciation, les commerces qui voient un handicap à leur développement au centre-ville, et les commerces qui vivent principalement du transit, il faut donc en conclure qu'on doit trouver deux types de solutions, plutôt qu'une, afin de permettre l'épanouissement des uns et des autres. Et j'imagine qu'ensemble, dans un esprit d'entraide et de collaboration, il serait possible de trouver ces deux solutions.

La déviation permettra à certains commerces de mieux s'adapter au centre-ville, et aux autres, de se reloger sur la nouvelle 117. Ainsi, le développement de la Rouge, l'Annonciation, Marchand et autres municipalités, pourra se faire sans nuire à l'économie des autres villes et sans subir les continuelles invasions des autres municipalités.

CURICULUM VITAE

ROLAND PEPIN

EXPÉRIENCES :

- a) enseignement pendant 30 ans ; retiré en 1983, profité d'un départ hâtif
- b) syndicat pendant plus de 20 ans
- c) commissaire d'école pendant plus de 10 ans
- d) construction
- e) comptabilité
- f) père de famille de 4 enfants -

ENSEIGNEMENT :

- a) enseigné plusieurs matières à l'élémentaire : 4 ans
- b) au secondaire, mathématiques, biologie, physique, français : 26 ans
- c) français au secondaire pendant 20 ans : « allégés »
- d) fabriqué une machine à enseigner : travail de plus de 7 ans (10 000\$)
- e) étudié la dyslexie et travaillé à corriger : pendant 5 ans

SYNDICAT :

- a) représentant des professeurs comme délégué principal ou adjoint : + de 20 ans
- b) punching bag de la direction
- c) grève personnelle de 3 semaines pour obtenir la division d'une classe de 40 élèves en difficultés d'apprentissage.

COMMISSION SCOLAIRE :

- a) commissaire d'école pendant plus de 10 ans ; journal annuel pour les électeurs
- b) écrit mes mémoires dans un roman intitulé : Le Pouvoir du Commissaire décolle (15 000\$)
- c) don Quichotte des causes perdues , que j'ai habituellement gagnées ;
- d) coupures dans le personnel : psychologues : amené la population à un charivari
- e) défense des droits des anglophones
- f) non fermeture d'une école de ma région
- g) vérification des dépenses excessives
- h) élections : subi l'écoute électronique, fait tuer mon chien, rencontres « fortuites » la nuit tombante, seul sur la rue, etc.

CONSTRUCTION :

- a) construit ma maison à Laval : 20 ans
- b) nombreuses rénovations pour des parents et amis
- c) rénovations de ma résidence actuelle
- d) aidé un jeune à construire sa maison

COMPTABILITÉ :

- a) étude secondaire en comptabilité
- b) travaillé pendant 2 ans pour une compagnie dont la comptabilité ne balançait pas depuis 2 ans : corrigé la situation en dedans de 4 mois à temps perdu (18 ans)
- c) travaillé pendant 2 ans pour un comptable agréé
- d) après ma retraite, travaillé pour un administrateur qui s'occupait des affaires de médecins renommés à Montréal : comptabilité - recherche de bureaux, de personnel, etc.

AUTRES : politique provinciale : organisateur d'élection ; caisse pop., , comité d'école, généalogie.